

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Le GINKGO BILOBA Arbre de la Liberté en 1989



Plantation du GINKGO BILOBA le 25 Novembre 1989
Les élus et les enfants



BONNE ANNEE 1990

Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire,

le Conseil Municipal,
la Commission de rédaction du Valençois

vous présentent tous leurs meilleurs voeux et
souhaits, à l'occasion de cette nouvelle année.



VALENCE EN BRIE

Habitants : 495
Valençaises - Valençois
Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie
Arrondissement :
Melun
Département :
Seine et marne
21ème ÉDITION

REDACTION-DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON
Rédacteur en Chef : Daniel REDON
Commission Presse
J. Beaudenon - C. Jacquet
P. Couturier - C. Petit
D. Jacquet - R. Monnet
R. Verstraete

PHOTOS :

La République de Seine-et-Marne
Le Parisien
La Délivrance
C. Petit

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



VOEUX 1990

*Monsieur le Conseiller Général. Mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.*

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter, au nom de
mes collègues du Conseil Municipal et en mon nom
personnel, mes meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Meilleurs voeux de bonheur et de santé pour chacune et
chacun d'entre vous et pour vos familles. Meilleurs voeux
pour les associations dont vous avez la responsabilité et la
charge et dont, on ne dira jamais assez le rôle fondamental
qu'elles jouent dans la vie de notre village.

Meilleurs voeux aux enseignants auxquels je voudrais rendre,
ici, hommage.

Meilleurs voeux aussi au personnel communal qui est associé
à cette manifestation. Meilleurs voeux à tous ceux et toutes
celles qui nous aident d'une façon ou d'une autre à la gestion
de notre commune.

A toutes les personnes qui m'aident dans ma tâche, j'ex-
prime, du fond du coeur, ma profonde gratitude.

Merci au Conseil Général, au Conseil Régional pour les
subventions allouées.

Merci aux grands services de l'État, Préfecture, la D.D.E,
D.D.A, Police, Gendarmerie, Sté des Eaux, Pompiers,
Percepteur, Mr le Receveur des P.T.T, etc...

Merci aux adjoints, à mes collègues du Conseil Municipal
mais également à leur conjoints à qui je demande parfois des
sacrifices.

Merci à tous les annonceurs du Valençois et, bien sûr, à tous
nos sponsors.

Vous avez devant vous une nouvelle équipe municipale,
puisque nous avons été, pour certains, réélus, pour d'autres,
élus, le 12 Mars 1989.

La liste que j'ai eu l'honneur de "conduire" a été élue en
totalité, dès le premier tour. Ce fut un beau succès.

Parents d'Élèves...

Depuis le 1er Février 1990, la
nouvelle réglementation de la
circulation dans les rues basses,
a modifié son sens de circulation.

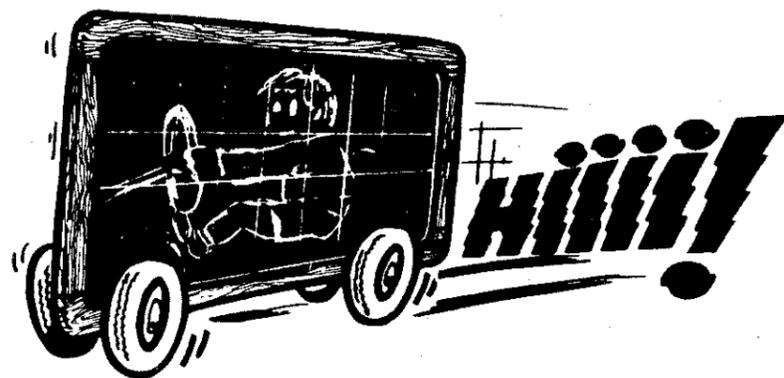
Dès à présent il convient à chacun
d'en respecter les règles.

Le "Stop" au niveau de l'école et du Garage de Valence nécessite de la part de chacun un
peu de bienveillante attention.

Par mesure de sécurité pour vos enfants, vous même, et les autres, nous vous conseillons
de stationner vos véhicules automobiles, sur la place du village, ou dans la rue Marcel
Dessonnes, et d'aller chercher vos enfants à pieds.

Mieux vaut changer certaines habitudes, même si elles sont pratiques, que de pleurer un être
cher qui ne se remplacera jamais.

Comptant sur votre civisme
A.-M. Redon-Michaud,
Maire.



SOMMAIRE

- Voeux 1990
- Réunions du Conseil
 - 25 Octobre 1989
 - 6 Décembre 1989
 - 27 Décembre 1989
- Informations diverses
 - 11 Novembre 1989
 - L'Arbre de la Liberté
 - Concours des Maisons Fleuries
 - Droit de réponse
 - Solidarité
(Maire des Ecrennes)
 - Soirée VALC - Noël des Enfants
 - Téléthon - Galette des Rois
 - Nos joies, nos peines
 - Publicités

Nous avons parmi nous des jeunes et des moins jeunes. Sachez que, personnellement, je ne fais aucune différence quant à l'âge. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été fait, nous en avons suffisamment parlé dans notre compte-rendu de gestion mais, mes chers collègues, le travail ne nous manque pas.

Volontairement je résumerai ce qui est important :

- La transformation en foyer polyvalent de l'ancien presbytère, que nous avons acheté lors de notre mandat précédent.

- Les travaux prévus dans un contrat rural passé également lors de notre précédent mandat devront être exécutés dans les 3 ans. Cette année, une tranche des travaux de l'église devra être réalisée.

Vous le savez, je n'ai jamais reculé devant ce qui doit être fait, le travail ne m'effraie pas, puisqu'en 1989, j'ai tenu 123 réunions ou rendez-vous, tout en assumant mes obligations professionnelles à Paris avec 3 heures de transport par jour.

Notre seul but est l'intérêt de notre Commune.

Vous m'avez donné comme mission de vous servir dans l'intérêt général. Je crois que cet intérêt ne peut-être atteint que par le courage, le bon sens et le discernement.

Assurer la fonction de Maire est à la fois une tâche passionnante et difficile.

Passionnante parce qu'elle permet d'œuvrer avec l'équipe municipale au mieux être de la commune. Notre village est cher à notre cœur et notre volonté commune est de faire de ce village un lieu où il fait bon vivre. Cette quiétude doit être appréciée de tous, surtout après les événements tragiques de Roumanie.

Bien des bénévoles nous aident, qu'ils en soient remerciés.

Bénévoles aux mille visages, pour mettre en œuvre une action solidaire aux multiples facettes.

Bénévoles par libre choix, sans autre motif que la recherche du "mieux vivre" des autres, le plaisir de faire plaisir.

Bénévoles par altruisme : pour donner de son temps, offrir ses compétences, répondre aux appels, combler des attentes, chercher avec d'autres des solutions à des situations sans issue.

Bénévoles par "bonne volonté" comme leur nom l'indique, mais aussi par conviction.

Bénévoles, c'est-à-dire volontaires, disponibles, partenaires attentifs et désintéressés.

Bénévoles parce que solidaires.

Entre le monde d'hier et celui de demain, nous nous devons d'être solidaires et chacun à notre modeste niveau doit s'efforcer d'aider notre société à franchir ces temps d'angoisse où dans la vie de chaque jour s'installe trop souvent la violence. La drogue, l'alcoolisme, ne sont bien souvent que l'aboutissement d'un désespoir que certains se refusent à voir ou à constater.

"La démocratie locale, c'est le bien être, le confort du citoyen au cœur de sa ville, de son village, c'est aussi la liberté d'être, d'exister, de s'exprimer dans le respect de la liberté de tous les autres, et enfin la conjugaison des aspirations individuelles et des réalités communautaires. La démocratie locale, c'est en somme la racine de la démocratie tout court" (1)

Il existe d'ailleurs des valeurs avec lesquelles on ne peut transiger. La tolérance doit être notre vertu et la haine notre ennemi. Pour reprendre les mots du Colonel de VALON (2) "bêtise, inconscience, égoïsme" c'est contre cet ennemi là que nous devons tous ensemble nous battre de toutes nos forces, sinon demain nous risquerons de perdre notre âme et notre identité si nous perdons la volonté de nous battre pour la conserver".

Je conclurai par Michel BAROIN "l'Amour doit être le fil directeur de notre action. L'amour est en effet la force d'union par excellence. Il permet de se comprendre et de se considérer. Il est respect des autres et de soi-même, attachement de l'homme à la chaîne des générations disparues pour tendre vers l'avenir. Il est le ferment de l'évolution culturelle de l'humanité, la base d'une réconciliation qui n'exclut personne" (3).

Anne Marie Redon-Michaud
Maire

(1) selon le Président Mr Michel GIRAUD
(2) Délégué militaire départemental
(3) "La force de l'Amour"

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le **vingt cinq octobre** à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents: Mr JACQUET D., 1er adjoint, Mme BEAUDENON J., 2ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ROUQUET Th., MONNET R., DAVID D., Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etaient absents excusés:

Mme BERMOND S., ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON; Mr BLANQUET J., ayant donné pouvoir à Mme REDON, Mr G.ROBERT ayant donné pouvoir à Mme COUTURIER.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 5 Septembre 1989, celui-ci est adopté.

INDEMNITE DE CONSEIL - INDEMNITE DE CONFECTION DE BUDGET DE Mr LE RECEVEUR DE LE CHATELET EN BRIE

L'article 3 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil stipule qu'après le renouvellement de l'Assemblée Délibérante, il convient de décider à nouveau de l'attribution de cette indemnité au receveur.

Le conseil municipal, délibérant, à l'unanimité,

- donne son accord sur l'octroi de l'indemnité de conseil et sur son taux, conformément à l'article 4 de l'arrêté précité, ainsi que sur l'attribution de confection de budget à compter de 1989.

Pour 1989, le montant de l'indemnité de conseil s'élève à 2.086 Frs et celui de l'indemnité de confection de budget à 200 Frs.

CYCLONE HUGO SECOURS AUX SINISTRES DE LA GUADELOUPE (1 fr par habitant)

Le conseil municipal,

- donne son accord pour envoyer la somme de 500 Frs à l'Amicale des Maires. Chaque commune du canton apportera sa contribution.

(Décision prise à l'unanimité à l'Amicale des Maires le samedi 30 Septembre 1989)

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA SECURITE SUR LA RN 105

Le conseil municipal, à l'unanimité,

sollicite des subventions afin de tenter d'éviter des accidents sur la RN 105; 2 établissements scolaires se trouvent en bordure de la RN 105:

- l'école primaire communale;

- la maison "les Enfants Heureux" qui a un immeuble de chaque côté de la Nationale. Les enfants doivent traverser fréquemment. Au total environ 150 Enfants.

DEVIS:	45.000 Frs
	<u>15.000 Frs</u>
	60.000 Frs

- sollicite à cet effet du Conseil Régional l'inscription de cette opération au programme subventionné de voirie nationale 1990.

- le complément de financement de la dépense sera assuré sur fonds libres ou par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

- demande que la subvention soit versée en une seule fois.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL - VOIRIE COMMUNALE - REFECTION RUE M. LAFON

Le conseil municipal,

- renouvelle la demande de subventions des réunions des 10/12/1987 et 19/10/1988 pour des travaux à effectuer rue M. LAFON :

DEVIS:	125.000 Frs
T.V.A.	<u>23.250 Frs</u>

148.250 Frs arrondi à 150.000 Frs

- sollicite à cet effet du Conseil Général l'inscription de cette opération au programme subventionné de voirie communale.

- le complément de financement de la dépense sera assuré sur fonds libres ou par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

- demande que la subvention soit versée en une seule fois.

CHARGES SCOLAIRES EXTERIEURES

Mme le maire donne lecture d'une demande de participation aux frais scolaires pour 3 enfants fréquentant un établissement extérieur - école privée mixte le l'Assomption à Forges.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas prendre en charge de tels frais.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MONTEREAU FAULT YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Mme le maire expose au conseil:

1) que pour des raisons de commodités de fonctionnement interne, le Syndicat Intercommunal de la région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères, a décidé de confier à compter du 1er Janvier 1990, les fonctions de receveur au percepteur de La Grande Paroisse.

2) qu'à cet effet, le comité de cet organisme intercommunal, lors de sa séance du 28 Septembre 1989, a décidé de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

Article 8: les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par le Percepteur de La Grande Paroisse.

3) que conformément à la législation en vigueur, et notamment en vertu des articles 163.15 et 163.17 du code des communes, notre conseil municipal est appelé à se prononcer,

Le conseil: Mme le maire entendu, et après en avoir délibéré,

- décide, à l'unanimité,

1) d'adopter la modification apportée à l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de la région de Montereau pour le Traitement des ordures ménagères;

2) d'autoriser Mme le maire, ou son représentant, à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

ARRETE DU 18 OCTOBRE 1989 -

- Vu, le code des communes,
considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans les rues E. Parquet et M. Lafon, compte tenu de leurs faibles largeurs de chaussée;
- 1) la circulation dans la rue E. Parquet (partie comprise entre la rue M. Lafon) se fera à sens unique dans le sens Nord Sud;
 - 2) la circulation dans la rue M. Lafon (partie comprise entre la rue E. Parquet et la route de Vernou) se fera à sens unique dans le sens route de Vernou vers la rue E. Parquet - Sud Nord;
 - 3) La circulation dans la rue creuse se fera à sens unique dans le sens rue E. Parquet vers la rue M. Lafon;
 - 4) Au carrefour de la rue M. Dessonnes et de la rue M. Lafon, pose d'un "Stop";
 - 5) Au carrefour de la rue E. Parquet et rue M. Lafon (le plus proche de la Nationale) pose d'un "Stop";
 - 6) La signalisation correspondante sera mise en place par la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de Nangis, aux frais de la commune de Valence en Brie.

Le conseil municipal,
- établit le programme pour la **cérémonie du 11 Novembre 1989.**

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE -

Les mères de famille qui désirent bénéficier de la Médaille de la Famille Française (médaille de bronze 4 et 5 enfants; médaille d'argent 6 et 7 enfants; médaille d'or 8 enfants et plus) peuvent prendre contact avec le secrétariat de mairie.

DEPART à la retraite de Mr LECORCHE le 1er Janvier 1990. Il sera remplacé par Mr Jean Paul CORDIER.

INFORMATIONS -

Mme le maire donne lecture :
- du courrier du 2 Octobre 1989 reçu de la préfecture relatif à **l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire de la commune d'Echouboulains**

Arrêté Préfectoral No 89 DAE 2 M 072 du 20 Septembre 1989 prescrivant une enquête publique du 16 Octobre 1989 au 18 Novembre 1989. Un registre d'enquête est mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la mairie pour permettre aux intéressés d'y consigner éventuellement leurs appréciations, suggestions et contre-propositions. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, Mr André DOMIEU, à la mairie d'Echouboulains.

La desserte du chantier se fera par l'emprise de l'autoroute et l'évacuation des matériaux empruntera la même voie. Ainsi, les matériaux extraits à Echouboulains **ne transiteront pas par la voie publique.**

- de l'arrêté Préfectoral No 89/090 DFEAD 4è b du 14 Septembre 1989 déclarant présumé **vacant et sans maître** et susceptible de faire l'objet d'un transfert dans le domaine privé de l'Etat, **l'immeuble** sis à Valence en Brie Rue H.Pelle cadastré F 359 et 360B et NB d'une superficie de 577 et 219 m2.

Les personnes qui estimeront avoir un droit sur ces immeubles devront produire toutes justifications utiles à la Préfecture de la Seine et Marne - Direction des Finances de l'Etat et des Affaires Décentralisées - 4ème bureau - dans un délai de 6 mois à compter de la date de publication de l'arrêté.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE D'ALLEGEMENT DE LA CHARGE D'ASSAINISSEMENT: 79.165 Francs
sera versée prochainement au compte de la commune. En 1988, nous avons touché 14.570 Fr. Somme beaucoup plus importante cette année en raison des travaux de réalimentation en eau potable.

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES - Tribunal de Grande Instance de MELUN. Interlocuteur à Valence: Mr Thierry ROUQUET.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION -
Analyse d'eau : eau de bonne qualité bactériologique mais renfermant un taux de nitrates à la limite de la norme.

LUTTE CONTRE LA RAGE -
Nous sommes dans la zone de vaccination expérimentale des renards contre la rage par voie orale. Des appâts en tablettes de 4 cms de couleur marron ont été distribués aux alentours. Ne les touchez pas. Ne les ramassez pas. (Avis reçu)

O.D.E. Orientation - Détresse - Emploi - Association Intermédiaire administrée par des bénévoles (agrément préfectoral 87 - 5 - AI) 10, rue G.Clémenceau 77430 Champagne sur Seine - Permanences Jeudi matin 9 à 12 h à la mairie de Le Chatelet en Brie.

LA RENTRÉE SCOLAIRE S'EST BIEN PASSÉE

Effectifs		
Classe de Mme PETIT et Mme CANDY	CEI CP GSE MSE	8 élèves 8 élèves 7 élèves 6 élèves
soit 29 élèves de 4 à 7 ans		
Classe de Mr PETIT	CM2 CM1 CE2	4 élèves 6 élèves 4 élèves
soit 14 élèves de 8 à 10 ans		
Au total 43 élèves		

BENEFICES
- Soirée B. HEMBERT du 23 septembre 1989 = 9.244,15 Frs
- Ball Trap organisé par Mr et Mme ARRIVAULT = 5.090 Frs

TOTAL = 14.334,15 Frs

Somme destinée à financer les classes de neige 1990.
Les enfants de la classe de Mr PETIT séjourneront au chalet Les Ecureuils à Abondance - Haute Savoie du 24 Janvier 1990 au 6 Février 1990.

Mme le maire remercie Mme et Mr ARRIVAULT, les généreux donateurs et les personnes qui ont aidé à l'organisation de la soirée dansante. Merci pour les enfants.

NOEL DES ENFANTS est fixé au dimanche 17 Décembre 1989 à 15 h 30 à la salle polyvalente.

PING PONG -
entraînement ou compétition
tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 30
entraînement tous les jeudis de 20 h 30 à 22 h 30
S'adresser au Président: Mr ROBERT Georges
téléphone 64.31.82.83.

COURS DE KARATE Professeur M. CID Frédéric, diplômé d'Etat.
Cours : 18 à 19 h 30
jeudi 18 à 19 h : Techniques bases, enfants admis
19 à 19 h 30 : Etudes Katas et combats, partie réservée aux adultes et enfants de + de 12 ans.

Cotisations : entrée club 25 Frs/an - Licence FF KAMA 90 Frs/an.
Mensualité : Enfants 50 Frs/mois - Adulte 60 Frs/mois.

Reprise des cours : jeudi 12 Octobre 1989 à la salle polyvalente de Valence-en-Brie.

DÉCHATISATION demandée à la Société protectrice des animaux par lettre du 11 Octobre 1989 suite à plusieurs réclamations de différents administrés.

TRANSPORTS SCOLAIRES POUR FONTAINEBLEAU -
Mme le maire donne lecture des différentes réponses reçues de:
- Mr le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports;
- Mr le Président du Conseil Général;
- Mr le Député.

Affaire à suivre, aucune décision n'ayant été prise.

AUTOROUTE A5 -
Par lettre du 6 Octobre 1989, Mr Alain VIVIEN, député nous informe que l'autoroute A5 SENS-MELUN-SENART sera lancée avec 2 ans d'avance dès 1990, pour une section à construire de 75 Kms.

COMPTE RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ VOUS

- 7 Septembre 1989 - Art et Culture de la Danse.
- 18 Septembre 1989 - Eglise: Appel d'offres, ouverture des plis en présence de Mr BACQUET receveur municipal - Mr COLAS architecte des bâtiments de France - Mr BOURGOIS de la Direction Départementale de l'Agriculture et les membres de la commission d'ouverture des plis.
- 23 Septembre 1989 - Soirée dansante au profit des classes de découverte avec l'orchestre B. HEMBERT - Mme le maire remercie les personnes qui ont beaucoup aidé pour cette soirée 18 seaux à champagne nous ont été offert par notre sponsor Mr TROQUEME de la Sté PERRIER-JOUET.
- 26 Septembre 1989 - Visite à la maison "Les Enfants Heureux" commission de sécurité.
- 27 Septembre 1989 - 17 h 30 - Foyer polyvalent - travaux - signature des dif-

- 30 Septembre 1989 - 9 h 30 Echouboulains: Amicale des Maires "La Fiscalité Locale" exposé de Mr MAZARD Adjoint de Le Chatelet en Brie
Déjeuner à la ferme auberge de Mr et Mme DUFOUR.
17 h 30 - 3ème exposition des métiers d'Art: inauguration avec Mr LEGUEN, conseiller général; Mr SENAME, Président de l'Amicale des Maires, de nombreux maires du canton - Merci à Mme et Mr WYSOCKA, à l'Association du Tennis de Table et son Président Mr ROBERT Georges. Ce fut une exposition magnifique, comme d'habitude; Les bénéficiaires sont destinés à la coopérative scolaire - C'est une belle cause - Merci pour tous les enfants.
- 2 Octobre 1989 - Eglise: Appel d'offres, choix définitif.
- 3 Octobre 1989 - DASSMA - Rendez vous avec Melle BAILLY, assistante sociale.
- 5 Octobre 1989 - Syndicat électrification: Transfert de crédit - Travaux projetés.
- 6 Octobre 1989 - MELUN Préfecture: enregistrement des marchés pour le Foyer polyvalent.
- 11 Octobre 1989 - Commission du Valenois pour le No 20 - Tous les comptes sont fournis depuis l'origine du Valenois - Le Valenois n'a jamais rien coûté à la commune, il est uniquement financé par la publicité jusqu'à ce jour.
- 12 Octobre 1989 - Réunion avec D.D.E.: sécurité sur la RN 105 - Une étude est en cours.
- 18 Octobre 1989 - LE CHATELET EN BRIE avec Mr MONNET - Réunion avec D.D.E. et D.D.A.
- 20 Octobre 1989 - Rendez-vous avec lotisseur - D.D.E.: lotissement travaux.
- 22 Octobre 1989 - Remise des prix du concours Maisons fleuries.
- 24 Octobre 1989 - MELUN, commission de sécurité pour la maison Les Enfants Heureux.

Concours des Maisons Fleuries

Le 22 Octobre 1989

Par Anne Marie Redon Michaud

Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu participer au Concours des Maisons Fleuries.

Vous savez combien je tiens à la propreté et au fleurissement de notre village. Je pense que vous partagez le même sentiment que moi, il est plus agréable de vivre dans un village propre.

Personnellement, je suis allergique aux papiers et je n'hésite pas à me baisser et même à descendre de voiture pour ramasser un papier. Nous devons veiller à tout relâchement.

Quant au fleurissement, c'est à vous que nous le devons. C'est pourquoi, au nom de mes collègues du conseil municipal et en mon nom personnel, je veux vous exprimer toute notre gratitude.

Cette année, je vous réciterai un poème de Pierre LASERON.

PETITES FLEURS

*Vous petites fleurs, d'une graine venues
Vraies sources de régal pour charmer notre vue
Vous nous réconciliez avec l'humanité
Car vous avez poussé, apportant la beauté.
Vos si tendres couleurs ramènent le bonheur
En des coeurs qui parfois se mouraient de froideur
Et vous êtes fragiles comme un petit enfant
Un zéphir un peu fort vous emporte dans le vent
Les abeilles cherchent la vie dans votre coeur
Butinant éperdues, allant de fleur en fleur.
Bien sûr les humains ne sont pas toujours amènes
Puisque quand on vous plante, vous repiquez ou vous sème
C'est bien sûr dans l'espoir de venir vous cueillir
Sans jamais éprouver un brin de repentir.
Mais beaucoup, croyez le, vous aiment sincèrement
Votre vue sûrement apaise bien des tourments.
En vous admirant, fleurs, charmantes créatures
Nous comprenons qu'il faut respecter la nature.
Pardonnez à ceux qui l'oublient, petites fleurs
Car au fond ces gens-là connaissent mal leur coeur.*

Je veux remercier Mme BEAUDENON, notre adjointe et Mme COUTURIER qui ont organisé cette manifestation. Je vous demande de bien vouloir les applaudir. Applaudissements.

En effet Mme BERMOND n'a pu participer à l'organisation de cette manifestation, comme les autres années, car, vous le savez, elle s'est luxée l'épaule, de ce fait elle est handicapée du bras droit. Mme BERMOND est chez sa soeur à Chaumes-en-Brie, ce qui explique son absence aujourd'hui. Personnellement, j'estime beaucoup Mme BERMOND, c'est une femme droite, pleine de logique et de bon sens, au coeur généreux et il est en elle une qualité que j'admire beaucoup, c'est son dynamisme. Lors de la soirée dansante que nous avons organisée pour nous aider à financer les classes de neige, à 5 h du matin, Mme BERMOND était encore avec nous pour ranger la salle. Ce dynamisme, je pense que beaucoup de jeunes peuvent lui envier. Nous lui souhaitons bien sûr un prompt rétablissement et sans plus tarder, je vais vous donner les résultats du concours des Maisons Fleuries.

Ensuite, tous furent invités à boire le verre de l'Amitié.



Les Lauréates du Concours

1er prix Madame QUEUDOT
2ème Prix Madame BULLOT
Madame MORON
Mesdames : BILLARD
BEDET
BLANQUET
CLEROUIN
COUTURIER
DAUVET
DEFFAND
PARQUET
VERLOT
DARON
GARPIEL
GILET
HERAUT
JACQUET
REGNIER

suite et fin de la réunion du Conseil Municipal du 25 Octobre 1989

25 Octobre 1989 - Elections Mutualité Sociale Agricole - bureau de vote 8 à 18 h.
Le conseil municipal demande que les élections soient à l'avenir centralisées au canton afin d'éviter une perte de temps aux conseillers municipaux qui ont été obligés de tenir le bureau de vote de 8 h à 18 h pour 50 Electeurs (et seulement 12 votants).

Mr MONNET rend compte des réunions et rendez-vous auxquels il a assisté:

28 Septembre 1989 - 17 h S.I.R.M.O.T.O.M. à Dormelles.

10 Octobre 1989 - à MELUN - DASSMA - revenu minimum d'insertion.

Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le Six Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD.

Etaient présents: Mr JACQUET 1er adjoint, MMmes BEAUDENON 2ème adjoint et BERMOND 3ème adjoint; MMrs ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R., DAVID D., Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etait absent: Mr J.BLANQUET excusé avait donné pouvoir à Mme REDON-MICHAUD.

Secrétaire de séance: Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 25 Octobre 1989, celui-ci est adopté.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989

En présence de Mr BACQUET, percepteur à LE CHATELET EN BRIE.

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communale et extra-communale le 5 Décembre 1989.

Le conseil municipal après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire par Mme GRIMOIN, secrétaire, en accepte les résultats à l'unanimité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de 1.884.472 Francs;

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de: 1.820.672 Francs.

TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1990.

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs:

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS " LE VALENÇOIS " qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village (secteur libre).

	1989	1990
1/8 de page	250 Frs	300 Frs
1/4 de page	500 Frs	600 Frs
1/2 page	1.000 Frs	1.200 Frs
1 page	1.800 Frs	2.000 Frs

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public

- La publicité nous permet de le financer - Merci aux annonceurs " Le Valençois " ne coûte rien à la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les autres tarifs pour 1990.

Ils restent les mêmes qu'en 1989, c'est à dire :

SALLE POLYVALENTE (secteur libre) comme en 1989

	1989	1990
1) Personnes ou sociétés extérieures à la commune	1.925 Frs	1.925 Frs
2) Personnes de la commune	965 Frs	965 Frs

La salle polyvalente est mise à la disposition de tous. les tarifs de location sont établis pour une durée de 24 heures. Au delà de 24 heures, le prix est majoré de 50 %.

En cas de réservation, il est demandé un acompte de 50 % de la somme. Pour la réservation, il suffit de téléphoner au secrétariat de mairie pour prendre date.

Un contrat de mise à disposition doit être signé à chaque location.

ENTRÉE DE LA SALLE (location réservée aux habitants de VALENCE)

Comme en 1989 - En 1990 = 200 Frs

Participation à la consommation d'électricité demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente (libre) comme en 1989 - en 1990 = 300 Frs.

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation d'électricité, de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est importante ce sont tous les contribuables qui paient).

Terrasse Mr COQUILLAT

comme en 1989 - En 1990 = 370 Francs.

INDEMNITÉS DE VETEMENTS ET DE CHAUSURES allouées aux deux employés communaux.

- En 1989 = 181,25 Francs par application de l'arrêté interministériel du 31 Décembre 1987 - J.O du 16 Janvier 1988.

CONCESSIONS DE CIMETIERE (libre) doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale - comme en 1989.

En 1990 - Perpétuelles : 1.158 Frs / 3 = 386 Frs
- Cinquantenaires : 603 Frs / 3 = 201 Frs
- Trentenaires : 414 Frs / 3 = 138 Frs

LOCATION SALLE POUR LE KARATÉ : en 1990 = 500 Francs

TICKETS DE TAXI et Garantie de Recettes comme en 1989

- En 1990: Ticket de taxi = 5,10 frs
- En 1990: Garantie de recettes = 55 Frs

SUBVENTIONS 1989

- En application du décret du 30 Octobre 1935, les mêmes qu'en 1988.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'appliquer le décret du 30 Octobre 1935 relatif au contrôle des associations, oeuvres et entreprises privées subventionnées - J.O. du 31 Octobre 1935 - codifié en tant qu'il concerne les communes - art L.221 - 8 alinéa 1 et 2 du code des communes.

Article 1er - Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Article 2 - Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées ayant reçu une ou plusieurs subventions, dans l'année en cours, sont tenus de fournir à l'autorité qui

a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Mme le maire propose que Mme BERMOND, adjointe, notre spécialiste "Finances" soit nommée déléguée de la commune auprès des différentes associations.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Club M. VINCENT

670 Frs ont été alloués lors de la réunion du conseil municipal du 22 Mai 1989.

Le conseil municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1989 :

Boule Joyeuse : 670 Frs.

Anciens Combattants : 670 Frs.

Club Sportif : 3.360 Frs.

- CSV Tennis de table = 1.120 Frs, soit 1/3;
- CSV Football = 2.240 Frs, soit 2/3.

V.A.L.C : 1.830 Frs.

ART et CULTURE DE LA DANSE :

2.240 Frs 2/3 = 1.500 Frs (ayant fonctionné 10 mois).

F.O.C.E.L. Union Départementale des Sapeurs Pompiers - Donneurs de sang de MELUN - S.P.A. FONTAINEBLEAU - Mutuelle du personnel des Collectivités Locales - Croix Rouge Française - Secours Populaire Français - Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Seine et Marne - Association des Paralysés de France - Association de Contrôle Judiciaire Socio éducatif de Seine et Marne - Institut CURIE - Association contre les Myopathies - Handisport = 85 Frs.

BONS DES ANCIENS en 1990 = 110 Frs

Comme chaque année, les bons des anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de 70 ans et plus ayant leur habitation principale à Valence (47 bons).

DEMANDE DE SUBVENTION pour les classes de découverte à Abondance, (Haute-Savoie) 14 jours - du 24 Janvier au 6 Février 1990 - CE 2 - CM 1 - CM 2.

Le conseil municipal décide de demander au Conseil Général le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte (2.500 Frs en 1989).

Fixe la participation des parents :

1 enfant = 600 frs (même tarif qu'en 1987 - 1988 et 1989).

Le coût réel pour un enfant est de 3.262 Frs, 233 Frs par jour x 14 jours.

14 enfants + 2 accompagnateurs de la F.O.C.E.L. + Mr PETIT = 17 personnes.

PRÉSENTATION DES VOEUX le dimanche 7 Janvier 1990 à 11 h, salle polyvalente.

CONTRAT RURAL - TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE

Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis du 18 Septembre 1989, à la réunion de la commission des travaux du 2 Octobre 1989, toutes 2 en présence de Mr BACQUET, receveur, suite aux différentes négociations entre l'architecte et les entrepreneurs, suite à la délibération

prise le 22 Mai 1989, le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises ci-après désignées:

Entreprises	Lots
VENET VENET FRANÇOIS	No 1 - voûtes, murs No 2 - drainage No 3 - traitement humidité

HONORAIRES Mr DONNADIEU - Architecte Foyer Polyvalent

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour régler les honoraires de Mr DONNADIEU au taux de 5,90 %.

Forfait de rémunération: 51.601 Frs H.T.

Coût d'objectif: 874.601 Frs H.T. Novembre 1988.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUELLE

A côté des "Enfants Heureux", entre la RN 105 et la rue E. Parquet.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la réfection de la ruelle et en confie l'exécution à la Direction Départementale de l'Équipement.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE DES ELEVES à destination de AVON et FONTAINEBLEAU

En application de l'article 5 des statuts, il doit être procédé à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

A l'unanimité, sont élus délégués titulaires :

Mr JACQUET D.

Mr MONNET R.

sont élus délégués suppléants :

Mr ROUSSEAU R.

Mme BEAUDENON J.

GUIRLANDES ELECTRIQUES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le conseil municipal décide l'acquisition de guirlandes électriques pour les fêtes de fin d'année. Cette dépense sera imputée au compte investissement 214.7.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT devant les terrains de Mr FREMONT

Après avis pris auprès de la Direction Départementale de l'Équipement, la somme demandée étant supérieure au coût des travaux, le conseil municipal décide de réduire le titre de recettes de la somme de 1.179,30 Francs.

COMMISSION EXTRA-COMMUNALE - TRAVAUX

Mr Daniel REDON demande à en faire partie.

Demande acceptée.

DEPART A LA RETRAITE de Mr Roger LECORCHE

- pot le vendredi 5 Janvier 1990 à 19 heures à la mairie.

INFORMATIONS

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Subvention Conseil Général de 3.555 francs.

RIDEAUX A L'ÉCOLE - Coût

8 rideaux Gravinigt ciel 12.2 lés x 270 = 719,05	5.752,40 Frs
8 rails 35/20 230 CM + Accessoires = 295,45 Frs	2.363,40 Frs
1 installation	1.950,00 frs
Total H.T.	10.066,00 Frs
T.V.A. 18,60 %	1.872,28 Frs
Total T.T.C.	11.938,28 Frs

Les tissus Bruno DELACOURT - 8, rue des Cent Télés, 59305 Valenciennes Cedex

Certificat de conformité "NONFEU"

Transports scolaires

Mme le maire donne lecture de la lettre de Mr BESSE, préfet du 10 Novembre 1989.

"Suite à votre requête pour une prolongation de la ligne FONTAINEBLEAU - VULAINES - FERICY - MACHAULT afin d'assurer le transport d'enfants de votre commune vers les établissements de FONTAINEBLEAU, j'ai le plaisir de vous confirmer la proposition faite lors de notre entretien du 3 Novembre.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs."

La restructuration des circuits du Syndicat Intercommunal d'Héricy, permettra par conséquent ce transport, sur la base d'un aller matin et d'un retour le soir. La date de mise en place a été fixée le 13 novembre courant.

Affaire réglée - Enfin !...

LE VALENÇOIS No 20 est paru

Mme le maire informe ses collègues qu'à chaque parution :

- 5 exemplaires sont envoyés aux archives du département à MELUN;

- 4 exemplaires sont envoyés à la Bibliothèque Nationale à PARIS;

- 2 exemplaires sont envoyés au Tribunal de Grande Instance au parquet du Procureur de la République au Palais de Justice à PARIS;

- 1 exemplaire envoyé à la Direction Générale des Services Départementaux - Cellule de documentation et d'information Administrative à MELUN.

De plus, la déclaration de dépôt légal est faite pour les 3 Numéros parus dans l'année à la Direction des Services d'Archives.

COMPTE-RENDU de REUNIONS ou RENDEZ-VOUS

28 Octobre 1989 - MELUN - Congrès Départemental des Maires + Repas

3 Novembre 1989 - MELUN - 14 h 30 - Reçu par le Préfet Michel BESSE pour notre problème de transport scolaire - Problème enfin solutionné grâce à Mr le Préfet.

- 18 h - LE CHATELET EN BRIE - Exposition Nationale d'Apiculture.

4 Novembre 1989 - MELUN - Sous l'égide de l'U.D.A.F. participation à la journée d'études sur les Centres Communaux d'Action Sociale : Revenu Minimum d'Insertion.

6 Novembre 1989 - Travaux Foyer Polyvalent avec Architecte et entrepreneurs - Programmation des travaux.

7 Novembre 1989 - HERICY - Problème de transports scolaires avec le Syndicat de ramassage des élèves dont Mr TOSTAIN, Président.

11 Novembre 1989 - 11 h - Cérémonie au monument de Mr A.Taboulet; 45 ans après sa mort.

11 h 45 - Au monument aux morts avec l'Association des Anciens Combattants - l'Union Musicale Monterelaise et un détachement de gendarmes auxiliaires de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale.

13 Novembre 1989 - Réunion avec la Sté des Eaux - Le centre de lutte contre la pollution et Jean-Claude ROUSSEAU pour la "Station d'épuration".

Problème : stockage des boues. Une étude est en cours.

Depuis le matin, notre station était en panne pour cause de rejet de fuel domestique. **Attention** : le rejet de fuel ou d'huile de vidange dans le réseau d'assainissement est rigoureusement interdit. De même les eaux de drainage ne doivent pas aller à la station.

14 Novembre 1989 - PARIS - Palais des Congrès - Congrès des Maires de France.

15 Novembre 1989 - PARIS - Déjeuner au Sénat avec nos 4 Sénateurs MMrs SERAMY - LARCHE - DAILLY - FRANCOIS

17 Novembre 1989 - Préfecture - Commission Départementale de Sécurité Routière - Déviation des Poids Lourds.

20 Novembre 1989 - Réunion avec E.D.F. et l'entreprise BORNHAUSER : éclairage public. Etude en cours.

24 Novembre 1989 - 15 h - Rendez-vous avec Mr BRYNAERT de la D.D.E.

- 19 h - LE CHATELET EN BRIE - Amicale des Maires.

- 25 Novembre 1989 - Plantation de l'arbre de la liberté - un GINKGO BILOBA offert par le Conseil Général avec les enfants de l'école en présence de Mr LEGUEN, conseiller Général.
- 4 Décembre 1989 - 15 h - Rendez-vous chez Mr le percepteur pour le budget supplémentaire.
- 5 Décembre 1989 - 20 h 30 - Commission des Finances communale et extra-communale, Budget supplémentaire.

Mr MONNET rend compte des réunions auxquelles il a assisté :

- 3 Novembre 1989 - avec MMrs ROUQUET - ROUSSEAU - DAVID à MORET SUR LOING pour plantation du GINKGO-BILOBA.

- 8 Novembre 1989 - Visite annuelle S.O.C.O. T.E.C. avec Mr ROUSSEAU.
- 17 Novembre 1989 - Bornage cimetière avec Mr THIBERVILLE géomètre pour l'acquisition de la parcelle appartenant à Melle ROUSSELLE
- 29 Novembre 1989 - F.O.C.E.L. pour les classes de neige.

DON D'UN VELO

Un vélo est offert à la commune par Mr D.JACQUET 1er adjoint.

Ce vélo sera pratique pour MMrs SAMSON et CORDIER, nos employés communaux qui pourront accomplir leur tâche de coursier plus rapidement (pour porter les plis de la mairie).

Merci pour ce beau geste.

E.D.F.-G.D.F.

nous communiquons que, par un souci de gestion les relevés de compteurs ne seront désormais réalisés que deux fois par an, soit :

vers le 15 FEVRIER 1990
et le 15 AOUT 1990

Des Albums-Souvenirs

(des vieilles photographies de Valence)

sont à votre disposition au
Secrétariat
de la Mairie

au Prix de 30 Francs

Bonne retraite à Roger Lécorché

Roger Lécorché est employé communal depuis 15 ans. Il vient d'avoir soixante ans et a pris sa retraite à partir du 31.12.89.

Une cérémonie réunissait les employés communaux et les élus pour fêter l'événement en présence de son épouse et de ses enfants.

Bien que Normand par son origine, M. Lécorché reste à Valence-

en-Brie près de ses enfants.

Avec la tronçonneuse offerte par la municipalité et la brouette offerte par ses enfants, il va continuer les activités de jardinier qu'il affectionne...

Mme Anne-Marie Redon lui a souhaité une longue et heureuse retraite au nom de son conseil municipal.

Deux nouveaux cantonniers

La commune vient d'embaucher deux nouveaux employés municipaux chargés de la voirie : Jean-Paul Cordier pour remplacer Stanis, et Henri Samson pour remplacer M. Lécorché. Bienvenue à Valence à tous les deux.



Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le **vingt sept décembre**, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mme BEAUDENON, 2ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R., Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etaient absents : Mr JACQUET 1er adjoint ayant donné pouvoir à Mr MONNET.

Mme BERMOND 3ème adjoint ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Mr BLANQUET J., ayant donné pouvoir à Mme REDON.

Mr DAVID D., ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 6 décembre 1989, celui-ci est adopté.

AIDE A LA ROUMANIE

Le conseil municipal,

- décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 1.000 Francs (mille francs) 2 frs par habitant.

Le conseil municipal,

- autorise Mme le maire à signer les différents avenants relatifs aux travaux du foyer polyvalent d'une part et de l'église d'autre part, après avoir consulté les membres de la commission des travaux.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le conseil municipal,

- autorise le maire à reverser la subvention départementale allouée par le Conseil Général au club M. VINCENT soit la somme de 1.069,90 Frs (subvention de base = 521,35 Frs + subvention proportionnelle au nombre de personnes âgées de plus de 70 Ans et résidant dans la commune = 10,35 Frs par personne x 53 personnes) et ce, à partir de 1989.

FETE COMMUNALE est fixée au samedi 12 et dimanche 13 Mai 1990.

SOIREE AU PROFIT des classes de découverte, avec l'orchestre B. HEMBERT, le samedi 22 septembre 1990.

INFORMATIONS

- Urne électorale (transparente)

Une somme de 1.200 Frs a été reçue du Ministère de l'intérieur

Prix : 1.509,78 Frs. L'urne transparente est obligatoire
Loi No 88/1262 du 30 décembre 1988.

- Carrière ECHOUBOULAINS

Le rapport du commissaire-enquêteur a été reçu en mairie le 7 Décembre (courrier du 30 Novembre 1989)

Mme REDON donne lecture des réserves qu'elle a formulées (lettre du 8 Décembre 1989)

- GINKGO-BILOBA offert par le Conseil Général - planté le 25 Novembre.

Des remerciements ont été adressés à Mr SERAMY, Président du Conseil Général avec une rédaction de Stéphanie PETIT et des dessins de David SAVARY - Loïc MASSON Delphine SKIRKA - Barbara ANDRES et Marie PICHEREL

Le livre du GINKGO - BILOBA est à la bibliothèque de l'école

PERMANENCES DU CONCILIATEUR à la mairie de LE CHATELET EN BRIE

de 9 à 10 h	de 19 à 20 h
Le 6 Janvier 1990	Le 17 Janvier 1990
Le 3 Février 1990	Le 14 Février 1990
Le 3 Mars 1990	Le 14 Mars 1990
Le 14 Avril 1990	Le 25 Avril 1990
Le 12 Mai 1990	Le 23 Mai 1990
Le 9 Juin 1990	Le 20 Juin 1990

- Mme REDON donne lecture d'un courrier reçu de SCETAURROUTE

" Lors de la réunion qui s'est tenue le 2 Juin 1989 dans votre commune nous vous avons informés que des travaux préliminaires se dérouleraient sur le tracé de l'autoroute A5.

Nous pouvons maintenant vous confirmer que les travaux de construction de l'ouvrage de franchissement de la RD 107 par l'autoroute A5 sont envisagés pour 1990.

Pour mener à bien ces travaux, nous sommes amenés à procéder à des acquisitions complémentaires aux abords immédiats de l'ouvrage d'art. Le service foncier de la SAPRR va donc, dès le début de l'année prochaine, prendre contact avec les propriétaires pour négocier l'acquisition de ces terrains qui nous sont nécessaires.

Ces acquisitions concernent : 4 propriétaires, 2 exploitants, pour une surface de 30,35 ares."

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

9 Décembre 1989 - Moisenay : Amicale des maires suivie d'un déjeuner.

13 Décembre 1989 - 18 h : révision de la liste électorale.

- 21 h 30 : commission du bulletin municipal pour le Valenois No 21.

14 Décembre 1989 - à l'école : commission scolaire avec les parents d'élèves - classe de neige.

15 Décembre 1989 - Le Chatelet en Brie - pot de l'Amicale des maires.

25 Novembre 1989

- Plantation de l'arbre de la liberté - un GINKGO BILOBA offert par le Conseil Général avec les enfants de l'école en présence de Mr LEGUEN, conseiller Général.

4 Décembre 1989

- 15 h - Rendez-vous chez Mr le percepteur pour le budget supplémentaire.

5 Décembre 1989

- 20 h 30 - Commission des Finances communale et extra-communale, Budget supplémentaire.

Mr MONNET rend compte des réunions auxquelles il a assisté :

3 Novembre 1989

- avec MMrs ROUQUET - ROUSSEAU - DAVID et MORET SUR LOING pour plantation du GINKGO-BILOBA.

8 Novembre 1989

- Visite annuelle S.O.C.O. T.E.C. avec Mr ROUSSEAU.

17 Novembre 1989

- Bornage cimetièrre avec Mr THIBERVILLE géomètre pour l'acquisition de la parcelle appartenant à Melle ROUSSELLE

29 Novembre 1989

- F.O.C.E.L. pour les classes de neige.

DON D'UN VELO

Un vélo est offert à la commune par Mr D.JACQUET 1er adjoint.

Ce vélo sera pratiqué pour MMrs SAMSON et CORDIER, nos employés communaux qui pourront accomplir leur tâche de coursier plus rapidement (pour porter les plis de la mairie).

Merci pour ce beau geste.

E.D.F.-G.D.F.

nous communique que, par un souci de gestion les relevés de compteurs ne seront désormais réalisés que deux fois par an, soit :

vers le 15 FEVRIER 1990
et le 15 AOUT 1990

Des Albums-Souvenirs

(des vieilles photographies de Valence)

sont à votre disposition au
Secrétariat
de la Mairie

au Prix de 30 Francs

Bonne retraite à Roger Lécorché

Roger Lécorché est employé communal depuis 15 ans. Il vient d'avoir soixante ans et a pris sa retraite à partir du 31.12.89.

Une cérémonie réunissait les employés communaux et les élus pour fêter l'événement en présence de son épouse et de ses enfants.

Bien que Normand par son origine, M. Lécorché reste à Valence-

en-Brie près de ses enfants.

Avec la tronçonneuse offerte par la municipalité et la brouette offerte par ses enfants, il va continuer les activités de jardinier qu'il affectionne...

Mme Anne-Marie Redon lui a souhaité une longue et heureuse retraite au nom de son conseil municipal.



Deux nouveaux cantonniers

La commune vient d'embaucher deux nouveaux employés municipaux chargés de la voirie : Jean-Paul Cordier pour remplacer Stanis, et Henri Samson pour remplacer M. Lécorché. Bienvenue à Valence à tous les deux.



Réunion de Conseil

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le vingt sept décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : Mme BEAUDENON, 2ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ROBERT G., ROUQUET Th., MONNET R., Mme COUTURIER P., conseillers municipaux.

Etaient absents : Mr JACQUET 1er adjoint ayant donné pouvoir à Mr MONNET.

Mme BERMOND 3ème adjoint ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.
Mr BLANQUET J., ayant donné pouvoir à Mme REDON.
Mr DAVID D., ayant donné pouvoir à Mr ROUQUET Th.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 6 décembre 1989, celui-ci est adopté.

AIDE A LA ROUMANIE

Le conseil municipal,

- décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 1.000 Francs (mille francs) 2 frs par habitant.

Le conseil municipal,

- autorise Mme le maire à signer les différents avenants relatifs aux travaux du foyer polyvalent d'une part et de l'église d'autre part, après avoir consulté les membres de la commission des travaux.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le conseil municipal,

- autorise le maire à reverser la subvention départementale allouée par le Conseil Général au club M. VINCENT soit la somme de 1.069,90 Frs (subvention de base = 521,35 Frs + subvention proportionnelle au nombre de personnes âgées de plus de 70 Ans et résidant dans la commune = 10,35 Frs par personne x 53 personnes) et ce, à partir de 1989.

FETE COMMUNALE est fixée au samedi 12 et dimanche 13 Mai 1990.

SOIREE AU PROFIT des classes de découverte, avec l'orchestre B. HEMBERT, le samedi 22 septembre 1990.

INFORMATIONS

- Urne électorale (transparente)

Une somme de 1.200 Frs a été reçue du Ministère de l'intérieur

Prix : 1.509,78 Frs. L'urne transparente est obligatoire
Loi No 88/1262 du 30 décembre 1988.

- Carrière ECHOUBOULAINS

Le rapport du commissaire-enquêteur a été reçu en mairie le 7 Décembre (courrier du 30 Novembre 1989)

Mme REDON donne lecture des réserves qu'elle a formulées (lettre du 8 Décembre 1989)

- GINKGO-BILOBA offert par le Conseil Général - planté le 25 Novembre.

Des remerciements ont été adressés à Mr SERAMY, Président du Conseil Général avec une rédaction de Stéphanie PETIT et des dessins de David SAVARY - Loïc MASSON Delphine SKIRKA - Barbara ANDRES et Marie PICHREL

Le livre du GINKGO - BILOBA est à la bibliothèque de l'école

PERMANENCES DU CONCILIATEUR à la mairie de LE CHATELET EN BRIE

de 9 à 10 h	de 19 à 20 h
Le 6 Janvier 1990	Le 17 Janvier 1990
Le 3 Février 1990	Le 14 Février 1990
Le 3 Mars 1990	Le 14 Mars 1990
Le 14 Avril 1990	Le 25 Avril 1990
Le 12 Mai 1990	Le 23 Mai 1990
Le 9 Juin 1990	Le 20 Juin 1990

- Mme REDON donne lecture d'un courrier reçu de SCETAUROUTE

" Lors de la réunion qui s'est tenue le 2 Juin 1989 dans votre commune nous vous avons informés que des travaux préliminaires se dérouleraient sur le tracé de l'autoroute A5.

Nous pouvons maintenant vous confirmer que les travaux de construction de l'ouvrage de franchissement de la RD 107 par l'autoroute A5 sont envisagés pour 1990.

Pour mener à bien ces travaux, nous sommes amenés à procéder à des acquisitions complémentaires aux abords immédiats de l'ouvrage d'art. Le service foncier de la SAPRR va donc, dès le début de l'année prochaine, prendre contact avec les propriétaires pour négocier l'acquisition de ces terrains qui nous sont nécessaires.

Ces acquisitions concernent : 4 propriétaires, 2 exploitants, pour une surface de 30,35 ares."

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

9 Décembre 1989 - Moisenay : Amicale des maires suivie d'un déjeuner.

13 Décembre 1989 - 18 h : révision de la liste électorale.

- 21 h 30 : commission du bulletin municipal pour le Valenois No 21.

14 Décembre 1989 - à l'école : commission scolaire avec les parents d'élèves - classe de neige.

15 Décembre 1989 - Le Chatelet en Brie - pot de l'Amicale des maires.

19 Décembre 1989 - MELUN - Commission de sécurité pour les Enfants Heureux.

21 Décembre 1989 - CHARTRETTES - Syndicat Brie et bords de Seine.

Mr MONNET rend compte des réunions auxquelles il a assisté :

11 Décembre 1989 - Station d'épuration, visite avec le centre départemental de lutte contre la pollution.

12 Décembre 1989 - 14 h 30 - salle polyvalente - chauffage avec l'entreprise HOSPITAL.

- 20 h 30 - avec Mr G.ROBERT - Le Châtelet en Brie - Syndicat du collège Rosa Bonheur.

En 1989 - Mme REDON a assuré 123 réunions ou rendez-vous.

Avant de se séparer, Mme le maire souhaite à ses collègues de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Rectificatif

au sujet du 3e Salon des Métiers d'Art

qui fut organisé par le club de Tennis de Table de Valence dont le Président est Mr ROBERT Georges.

A l'issue de cette manifestation, un chèque de 1000 F a été offert à la coopérative Scolaire.

Merci pour nos enfants pour ce beau geste du Club de Tennis de Table.

NOS JOIES

Mariages :

Samedi 18 Novembre 1989
Patrick BESNAULT et Bozena ZARCZYNSKA

Tous nos voeux de Bonheur aux Jeunes Mariés

Naissances :

Vendredi 1er Décembre
Johan VAUCHER

Samedi 9 décembre
Jonathan BONARDI

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos voeux de bonheur aux bébés.

NOS PEINES

Décès :

Roger GRIMEL dit "Kiki"
mort accidentellement
le dimanche 21 janvier 1990

Du nouveau dans les rues basses

Sens obligatoire, sens interdit et stop;

Ces panneaux ont fait leur apparition depuis le début Février.

Alors...

Respectez-les
Roulez moins vite...

Le respect du code de la route, c'est aussi le respect de la vie des autres.



Les Enfants ont la parole



Vos enfants actuellement en classe de neige, vous donnent rendez-vous au prochain numéro pour leur reportage photographique et commenté.

HOMMAGE à André TABOULET

45ème Anniversaire de sa mort

Aujourd'hui, Samedi 11 Novembre 1989, nous rendons hommage à M. André TABOULET. 1944 - 1989 - il y a 45 ans que M. TABOULET est mort.

Selon le livre : le réseau "JEAN MARIE" au combat du Capitaine COLSON "VALENCE en BRIE" n'a pas été en reste pendant l'occupation et a son maquis à base de réfractaires au S.T.O.

Dépendant du groupe de Montereau, dès Septembre 1942, M. André TABOULET, artisan-maçon avec ses deux fils Raymond et Marcel sont isolés. Marcel 20 ans, convoqué par l'organisation T.O.D.T., quitte Valence mais se cache dans les bois d'Echou, où son frère Raymond l'aide à monter une baraque. Personne à Valence ne soupçonne leur existence. En Mai 1944, ils sont 5, en Juin 17, en Juillet 29 ...

M. Langlois qui habitait Bois le Roi effectuait chaque lundi, un liaison avec le maquis de Valence, il remettait les fausses cartes d'identité et les ordres de sabotage à effectuer (coupure de ligne téléphonique à longue distance, entre Melun et Montereau) sabotages répétés sur la ligne P.L.M. Montereau-Moret, patrouilles de nuit etc...

Dans la nuit du 11 au 12 Juillet à 3 heures du matin, le tortionnaire Korf met en place l'encerclement de Valence, des soldats frappent à la porte du domicile de M. TABOULET, qui ne répond pas aux sommations, afin de donner à son fils le temps de s'enfuir par le jardin ; à coups de baïonnettes, les volets et la porte volent en éclats, ce qui permet à Marcel Taboulet d'aller prévenir son frère Raymond et de foncer donner l'alerte aux hommes du maquis. M. TABOULET est emmené à Fontainebleau, à la Gestapo. Interrogé, torturé, IL NE DIRA RIEN, il a gagné du temps... Ramené vers 6 heures dans le Bois d'Echou, à l'entrée, il est mis à mort à coups de baïonnettes, les membres brisés, il est achevé par des rafales de mitraillettes au visage ; il ne sera découvert que 2 jours après".

M. TABOULET a, par son courage, jusqu'à la mort, sauvé les résistants de la capture. M. TABOULET, comme nombre de ses semblables, paya de sa vie, au prix de terribles souffrances, pour que la FRANCE retrouve sa liberté.

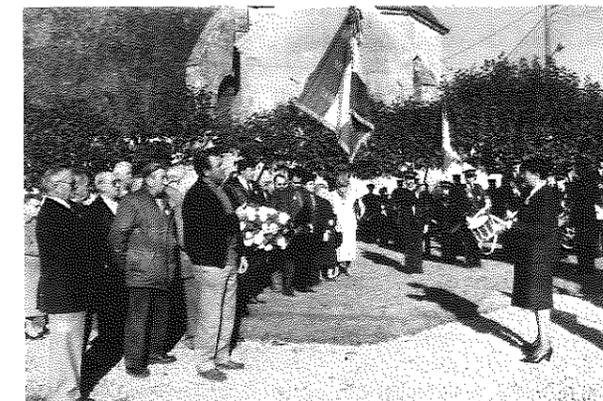
A.M. Redon - Michaud
Maire

11 NOVEMBRE 1989

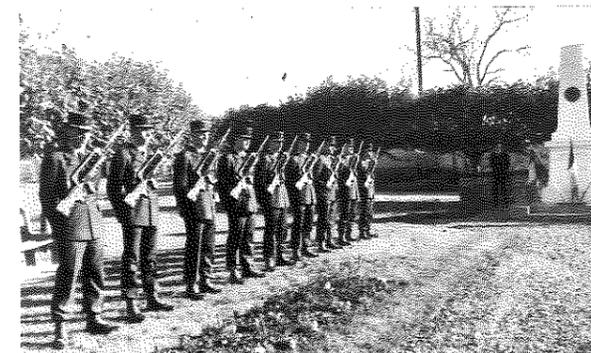
Des gendarmes en grande tenue, la fanfare de Montereau, les enfants, les responsables locaux étaient présents autour de Mme Redon, maire, pour cette émouvante cérémonie. C'était l'occasion pour le maire, de rappeler les circonstances de la mort de André Taboulet, héros Valençois de la dernière guerre, et de rendre hommage à son courage.



La tradition respectée avec les enfants des écoles



Beaucoup de monde, et une cérémonie très émouvante



Les Gendarmes du Contingent de Fontainebleau

Plantation de l'Arbre de la Liberté

Le Samedi 25 Novembre 1989 à 11 heures

Cet arbre magnifique, un GINKGO BILOBA, nous est offert par le Conseil Général. Je tiens, bien sûr, à remercier Mr SERAMY, Président et tous les Conseillers Généraux, dont Mr LEGUEN, de ce cadeau royal fait aux 514 Communes de Seine et Marne.

Cet arbre au nom mystérieux a de telles qualités qu'il symbolise l'arbre de la LIBERTE. Il peut atteindre 30 à 40 mètres à l'âge adulte, de feuillage vert en été et jaune d'or à l'automne, le GINKGO BILOBA est encore appelé "l'arbre aux quarante écus". Il est véritablement représentatif de la force et de l'indestructibilité de la liberté. C'est un des plus vieux arbres du monde, présent sur terre depuis 250 millions d'années. Il fut le seul arbre à repousser l'année suivant l'explosion nucléaire d'HIROSHIMA. Sa longévité est exceptionnelle, les plus vieux GINKGO connus atteignent plus de 1.000 ans ... Il a vaincu le temps.

Retraçons, chers enfants, brièvement l'histoire de l'arbre de la LIBERTE.

Le premier arbre de la liberté paraît avoir été planté en Mai 1790, par Norbert Pressac de la Chassignaie, curé de SAINT GAUDENS, près de CIVRAY, département de la Vienne. Alors que chacun, enivré par l'état d'esprit de l'époque, cherchait à donner une forme tangible, palpable, aux idées de la liberté et d'égalité qui circulaient, le prêtre patriote imagina de célébrer ainsi l'installation de la municipalité constitutionnelle. Il fit planter un jeune chêne sur la place; et, en présence de tous les habitants, prononça, à la louange de la révolution, une harangue dont nous détachons le passage suivant :

"Au pied de cet arbre, vous vous souviendrez que vous êtes Français; et dans votre vieillesse, vous rappellerez à vos enfants l'époque mémorable à laquelle vous l'avez planté."

Cette cérémonie fut copiée des milliers de fois dans toutes les communes de France.

Les plantations d'arbres de la liberté étaient donc en réalité l'un des rites d'une religion nouvelle qui avait pour dogmes la Patrie, La Liberté, l'Egalité. Cet emblème orné de fleurs et de rubans à la nation (c'est à dire tricolores) devint pour le peuple le signe de ralliement, le labarum du civisme, aussi sacré pour le citoyen que le drapeau l'est pour le soldat; presque partout le clocher était dédaigné pour l'arbre de la liberté planté au centre du village, bien en vue et

surveillé par tous les patriotes. En Mai 1792, on en comptait plus de soixante mille en France. Par exemple, un mois après, le surlendemain de l'invasion des Tuileries, la garde nationale de Fontainebleau plantait, sur la place du marché, le premier arbre de la liberté.

PARIS en avait déjà un grand nombre. L'ex-marquis de Villette, adepte chaleureux des idées nouvelles, écrit à cette époque : "On voit s'élever dans Paris deux cents arbres de la liberté, tous chargés de guirlandes, de rubans et de fleurs." (Chronique de Paris)

Cet ornement gracieux, indépendamment de l'idée qu'il symbolisait, avait en outre l'avantage d'apporter dans les étroites villes du Moyen Age un embellissement naturel qu'on a, depuis, considérablement généralisé.

Au cours de l'histoire, le chêne ou le Peuplier furent arbres de la liberté. Ces arbres ont toujours été entretenus avec un soin religieux par les populations rurales.

Lilian JUSSEAUME
Aurelie LACOMME

élèves de l'école de Valence-en-Brie dont le Directeur est Monsieur Claude PETIT et les enseignantes, Mme Marie-Françoise PETIT et Mme Chantal CANDY, sont, par tirage au sort, parrain et marraine de cet arbre de la Liberté.

Lilian - Aurelie.
en tant que parrain et marraine, vous devrez veiller sur lui, ainsi que nous tous.

1989 est l'année du Bicentenaire de la Révolution. Par cette plantation, nous manifestons notre attachement aux valeurs républicaines. Ce GINKGO BILOBA, arbre de la liberté de 1989 symbolise la réaffirmation de ces valeurs républicaines et par ce geste, nous transmettons à nos enfants et aux générations futures un message d'espoir et de confiance.

LE MAIRE,
Anne-Marie REDON
MICHAUD

Samedi 25 Novembre 1989

Etaient présents, Mr LEGUEN, Conseiller Général et tous les membres du Conseil Municipal.

LILIAN et AURELIE, parrains

Le village de Valence-en-Brie vient de procéder à la plantation de son arbre de la liberté, le ginkgo biloba offert par le conseil général.

En présence des enfants des écoles, emmenés par leur directeur M. Petit, le maire, Mme Redon, et les élus ont présidé cette petite cérémonie, dans le jardin de l'ancien presbytère.

Le parrain et la marraine, Lilian Jusseaume et Aurélie Lacomme, élèves de l'école, élus par tirage au sort, ont donné la première pelletée de terre, avant que chaque écolier renouvelle ce geste symbolique.

Un livre d'or, signé par les enfants et les personnes présentes a ensuite scellé ce jour mémorable.



Geste symbolique de Madame le Maire
que tous les enfants renouvellent



Lilian Jusseaume
Aurélie Lacomme
Parrain et Marraine de l'Arbre de la Liberté



Les enfants des Écoles
réunis devant l'Arbre de la Liberté



Les élus attentifs au discours de Madame le Maire

La lecture du "Valençois" No 20 page 13 me laisse insatisfaite.

Il me semble nécessaire de rétablir les choses dans leur contexte exact, afin de ne léser personne et d'attribuer à chaque partenaire la place qui lui revient : je m'explique et pour ce faire établissons l'historique de l'affaire des transports scolaires sur Fontainebleau. Depuis quelques années, Madame le Maire sollicitait l'administration pour l'obtention d'un car à destination de Fontainebleau, voir les différents "Valençois" passés, relatant ses interventions - grande étant notre gratitude à son égard pour cela. Mais ses demandes n'aboutissant qu'à un "statu quo" de l'administration - voir page 5 dernier "Valençois" -

Les parents d'élèves de Valence, dont Madame REDON, au nombre de 9, ainsi que ceux de Pamfou également 9, lassés d'attendre, décidèrent de se regrouper et rédigèrent une pétition qu'ils adressèrent simultanément à leur maire respectifs le 3 Juillet 1989, leur demandant de prendre délibération au Conseil Municipal sur ce sujet et d'adresser la pétition et la délibération aux différentes administrations concernées, ce qui fut fait le 5 Juillet - voir "Valençois" No 20 page 7 -

La malchance étant au rendez-vous nous étions avertis le 4 Septembre, que la ligne de car qu'empruntaient nos enfants à Machault, depuis quelques années ne leur seraient plus accessibles. Cette ligne de car s'est trouvée en surcharge vu le flot d'inscription imprévues d'enfants d'autres villages faisant, eux, partie du Syndicat Intercommunal, donc prioritaires

sur nous. Cette mesure ne devant être que provisoire et n'ayant, bien sûr, aucun rapport avec la pétition de Juillet - entretien avec Monsieur TOSTIN, Président du Syndicat, le 4 Septembre.

Nous nous retrouvons donc la veille de la rentrée sans moyen de transport si ce n'était nos propres véhicules. Comment faire lorsqu'on travaille ? A l'instigation de plusieurs parents, Madame le Maire sollicitait donc Monsieur ROBERT, directeur des Enfants Heureux, afin d'accepter nos enfants dans ces véhicules quelques temps, nous l'en remercions vivement.

Enfin le 7 Novembre, après de nombreuses interventions, en particulier celles de Monsieur HYEST, notre député - voir son article dans le journal "Bâtir Ensemble" no3 de Septembre 1989 - de Madame le Maire de Valence et de Monsieur le Maire de Pamfou, Monsieur le préfet décidait de nous accorder le transport tant désiré.

Au delà de toute polémique, il était donc utile de renseigner les lecteurs de Valençois sur ce qui s'était passé sans omission ni interprétation, de faire comprendre à tout un chacun qu'il faut savoir se regrouper autour d'un objectif commun, ne pas perdre confiance en la bonne volonté de tous et se souvenir que depuis toujours, "l'union fait la force".

Amicalement,

Madame BULLOT

PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
77010 MELUN Cedex

République Française

DIRECTION DES FINANCES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

MELUN, le 10 novembre 1989

3ème Bureau

Tél. (1) 64.37.91.37

Poste 4240

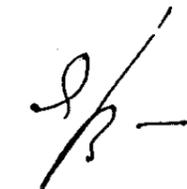
Affaire suivie par Mme MEYLENDER

Madame le Maire,

Suite à votre requête pour une prolongation de la ligne Fontainebleau-Vulaines-Féricy-Machault afin d'assurer le transport d'enfants de votre commune vers les établissements de Fontainebleau, j'ai le plaisir de vous confirmer la proposition faite lors de notre entretien du 3 novembre.

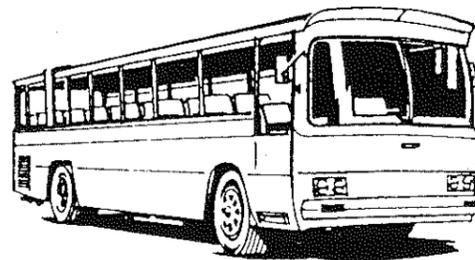
La restructuration des circuits du Syndicat intercommunal d'Héricy, permettra par conséquent ce transport, sur la base d'un aller matin et un retour le soir. La date de mise en place a été fixée pour le 13 novembre courant.

Je vous pris d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.


Le préfet,

Michel BESSE

Trois ans pour trouver la bonne ligne



*Les élèves du village disposent désormais d'un bus pour Fontainebleau
Épilogue d'une longue bataille*

CARTABLES sur le dos, onze lycéens attendaient, tous les matins depuis le début de l'année, un bus qui ne passait jamais. Perdu dans les méandres administratifs, il s'arrêta de ville en ville sans jamais trouver le chemin vers Valence. Grâce à une intervention du préfet, il a aujourd'hui retrouvé la route. Pas de collège dans ce petit

village : à l'entrée en sixième, les élèves prennent la direction du Châtelet-en-Brie. Les choses se corsent par la suite. Depuis août dernier, l'inspection académique affectait tous les enfants du Châtelet au lycée de Dammarie-les-Lys. Conséquence immédiate pour les élèves de Valence : ils devraient se rendre à près de 35 kilomètres de chez eux

alors qu'aucune ligne de bus n'existe vers Dammarie. Pris au piège, certains parents obtiennent des dérogations pour inscrire leurs enfants à Fontainebleau. En vain. Le seul car à destination de la ville part chaque jour de Machault et il est plein. Quant à un prolongement de cette ligne jusqu'à Valence, la municipalité se

bat depuis près de trois ans pour l'obtenir. Résultat de cette situation kafkaïenne : onze lycéens restent sur le pavé. Seule l'aide bénévole du directeur du foyer des Enfants heureux et de son mini-bus, leur permet de ne pas manquer les cours. Multipliant les interventions auprès du préfet, signant des pétitions, les parents d'élèves et le maire, Anne-Marie Re-

don-Michaud, finissent par obtenir des promesses. « Le préfet m'a reçu deux fois et ensuite tout a été très vite. » La commune adhère au syndicat intercommunal de ramassage scolaire d'Héricy et des subventions étaient débloquentes. Aujourd'hui, devant la salle polyvalente, les lycéens n'attendent plus pour rien : à 7 h 10, ils sont en route pour Fontainebleau.

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire de VALENCE EN BRIE

Insultes à un Maire Les Ecrennes

Pour information,
Veuillez trouver ci-joints ces documents, à méditer !..

Tous les maires du Canton ont été profondément affectés de ce qui est arrivé à notre collègue et ami, Jean SENAME, Maire de Les Ecrennes (dont la presse a parlé). De tels agissements sont inqualifiables, c'est la base même de la démocratie qui est en jeu... et nous souhaitons que ces faits soient sévèrement punis, du fait de la plainte déposée par l'intéressé.

La bêtise humaine peut faire beaucoup de mal... à un homme qui, comme lui, fait le maximum pour sa Commune, comme la plupart des maires d'ailleurs...

Avec toutes mes amitiés, en vous souhaitant de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

A.-M. Redon-Michaud,
Maire.

AMICALE DES MAIRES
DU CANTON
DU CHATELET-EN-BRIE

Le 7 Décembre 1989

Monsieur le Préfet,

Notre Collègue, Jean SENAME, Maire des Ecrennes, a été personnellement et violemment pris à parti lors d'une récente séance du Conseil Municipal de sa Commune.

Des Personnes venues s'opposer à l'étude d'un projet d'urbanisme ont, par leur comportement et leurs propos, fait obstruction au déroulement de la réunion.

Notre Collègue a subi insultes, injures calomnieuses et menaces. Il en a été profondément affecté. Nous, membres de l'Amicale des Maires du Canton, tenons à lui manifester notre totale solidarité.

De plus, nous nous élevons contre de tels agissements qui portent atteinte à la fonction de Maire et, par là même, à l'expression de la vie démocratique.

Nous souhaitons que la plainte déposée par notre Collègue aboutisse rapidement, et que l'exemplarité de la sanction ait un effet à la fois rassurant pour les élus que nous sommes et dissuasif pour ceux qui seraient tentés de recourir à l'avenir à de tels procédés hautement préjudiciables à la sérénité de la vie communale.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre respectueuse considération.

Les Maires,

Destinataire :
Monsieur le préfet de Seine-et-Marne
Hôtel de la préfecture
77000 MELUN

CODE PENAL (extraits)

2. - Outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique.

Art. 222. (L. 13 mai 1863) Lorsqu'un ou plusieurs magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, lorsqu'un ou plusieurs jurés auront reçu, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de cet exercice, quelque outrage par paroles, par écrit ou dessin non rendus publics, tendant, dans ces divers cas, à inculper leur honneur ou leur délicatesse, celui qui leur aura adressé cet outrage sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans.

4. Un maire accomplissant un acte de ses fonctions administratives agit non en qualité de citoyen chargé d'un ministère de service public, mais en qualité de magistrat de l'ordre administratif. - Crim. 30 oct. 1925, D.H. 1926. 6.

Monsieur Jean-pierre RADET
Maire de SIVRY COURTRY

Vaux le Pénit, le 7.12.1989

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

Ce n'est pas une plainte et encore moins une plainte, mais plus simplement la constatation inquiétante de la dégradation, dans l'esprit du public de nos fonctions d'élus qui m'amène, au nom de mes collègues, à tirer le signal d'alarme.

Il suffit de prendre la presse hebdomadaire de lundi dernier, pour constater combien nous sommes dans une situation fragilisée, que ce soit à Gastins, à Évry Grégy ou aux Ecrennes, hier à Sivry-Courtry, et demain...?

Comment peut-on, en arriver là ? Depuis la loi de décentralisation, il a été clamé un peu partout, que le Maire est le maître dans sa commune; ce qui est loin d'être le cas.

En effet, nous sommes au milieu de la mêlée, montré du doigt par nos administrés, mais également par les Administrations; Navigation, oh combien périlleuse au milieu des embûches dressées.

Dans nos petites communes, nous ne disposons pas des moyens logistiques suffisants pour assurer en toute sérénité, l'étude, l'information et la réalisation de nos projets, et lorsque l'on connaît l'esprit frondeur de nos concitoyens, on se heurte à des difficultés, qu'il faut bien dire, nous n'avions pas pour habitude de rencontrer.

Notre position de plus en plus inconfortable, vient du fait que nos administrés inquiets des bouleversements de notre terroir, déjà vécus et à venir, sont devenus méfiants, du fait souvent d'engagements non tenus ou mal tenus de la part des pouvoirs publics; et d'autre part, d'une administration adepte de la politique du parapluie et de quel parapluie ! dont le leit-motiv semble être la traduction de nos errements, entre guillemets, devant le tribunal administratif.

Le résultat de tout cela, est que bien souvent, nous, les élus, nous sommes attaqués, parfois féroce, dans ce que nous avons de plus cher : nos familles et notre honneur. L'insulte devient le lot quotidien pour certains, situation insupportable, car nous sommes désarmés devant un tel déchaînement de violences verbales, qui parfois frôlent la violence physique.

A travers nous, c'est la démocratie, la vraie, qui est injuriée et malmenée. Nous demandons un minimum de considération, de respect et de confiance, et que justice nous soit rendue, lorsque nous sommes victimes de l'injure et de la calomnie.

Vous connaissez notre dévouement à la cause de nos concitoyens et à la cause publique, nous avons, comme l'on dit le "dos large", mais quand trop devient trop, nous disons, halte là.

J.P. RADET,



Noël des Enfants
offert par la Municipalité et V.A.L.C.



Galette des Rois des Anciens
offerte par le Maire et les Adjointes



Soirée Téléthon
organisée par l'Association TIMYS d'Échouboulains
dont le Président est Monsieur Jacques Legrand
et animée par le Petit Conservatoire de la Chanson
de Mireille



Soirée Couscous avec V.A.L.C.
Le Couscous... comme là-bas... dit

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL

ENTREPRISE J. J. FOSSARD S. A.

20, RUE GUÉRIN, 77300 FONTAINEBLEAU

DIRECTEUR : R. MAS

☎ 64 22 22 68

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

Tél. : 64 31 82 91

(lignes groupées)

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Télescopiques
Plateau Ridelles

13, rue Octave Rousseau 77830 VALENCE-EN-BRIE

UN PEU DE PUB
Pour que vive le Valençois

 **les Sables De Brévannes**

Rue ALBERT GARRY
94450 LIMEIL BREVANNES
Tél. 45.69.42.86

"SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL.: 64 31 83 62

LE PETIT SAINT-HUBERT

BAR TABAC RESTAURANT

BRASSERIE - NOCES - BANQUETS

32, rue André Taboulet
77830 VALENCE-EN-BRIE
Fermé le Mercredi

 **64.31.81.03**

R.C.S. B 347 942 781



VILLE DE MONTEREAU

TAXI

Patrice MÉRIEL

12, BOULEVARD DIDEROT - 77130 MONTEREAU
TÉL. (16-1) 64.32.47.67 et sur rendez-vous - TÉL. : voiture 45.93.63.69

Toutes distances - Gares - Hôpitaux - Cliniques - Aéroports - Rééducations

R.M. 334 989 423 - R.M. 77.2 Code APE 69 23 2884 - ImpLyMont - 2.87

Boulangerie - Pâtisserie

Glaces - Confiserie

B. Bonardi

77830 Valence en Brie

Tél. : 64.31.81.48

TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION
AQUARIOPHILIE

Michel PIOUS

6, Rue Danielle Casanova

77130 MONTEREAU

Téléphone : 64 32 08 77

ENTREPRISE

TOPPANI

**MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
CARRELAGE**

25, Boulevard Pasteur

77130 MONTEREAU

Tél. : 64 32 06 15

GARAGE DE VALENCE EN BRIE



WILLIAM ARRIVAULT

6, rue Octave Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE

Tél. 64.31.83.80

**Le Garage de Valence en Brie
informe**

**son Aimable et Fidèle Clientèle
de l'Ouverture prochaine
(fin Avril - Début Mai)
d'un second Garage
au Châtelet en Brie**



WILLIAM ARRIVAULT

Zone Industrielle - LE CHATELET EN BRIE

Renseignements : 64.31.83.80

Grand Cru d'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.